L'INFO TECHNIQUE HEBDOMADAIRE DU SCBB N°5

Les violations (infractions au règlement) : partie 2

Nous aborderons ici les violations en lien avec le temps.

3 secondes

Règle :

Un joueur **ne peut pas** rester plus de 3 secondes consécutives dans la zone restrictive adverse alors que son équipe a le contrôle du ballon dans sa zone avant et que le chronomètre de jeu est en marche.

Une tolérance doit être accordée au joueur qui :

- Tente de quitter la zone restrictive,
- Est dans la zone restrictive lorsque lui ou son coéquipier est dans l'action de tir et que le ballon est en train ou vient de quitter la ou les main(s) du joueur lors d'un tir au panier,
- Dribble dans la zone restrictive pour tirer au panier après y être resté moins de 3 secondes.

Pour être considéré en dehors de la zone restrictive, le joueur doit avoir les deux pieds au sol hors de la zone restrictive.

Joueur étroitement marqué

Définition :

Un joueur qui tient le ballon sur le terrain de jeu est étroitement marqué lorsqu'un adversaire est en position de défense légale et active, à une distance inférieure à 1 mètre.

Règle :

Un joueur étroitement marqué doit passer, tirer ou dribbler le ballon dans un délai de 5 secondes.

8 secondes

Règle :

Chaque fois :

- Qu'un joueur situé dans sa zone arrière gagne le contrôle du ballon,
- Que lors d'une remise en jeu, le ballon touche ou est légalement touché par n'importe quel joueur dans la zone arrière et que l'équipe du joueur qui effectue la remise en jeu conserve le contrôle du ballon dans sa zone arrière, cette équipe doit amener le ballon dans sa zone avant dans le délai de 8 secondes.

L'équipe a amené le ballon dans sa **zone avant** lorsque:

- Le ballon, qui n'est contrôlé par aucun joueur, touche la zone avant,
- Le ballon touche ou est légalement touché par un attaquant qui a **les deux pieds entièrement en contact avec sa zone avant**,
- Le ballon touche ou est légalement touché par un défenseur qui a une partie de son corps en contact avec sa zone arrière,
- Le ballon touche un arbitre ayant une partie de son corps en contact avec la zone avant de l'équipe qui contrôle le ballon,
- Lors d'un dribble de la zone arrière vers la zone avant, **les deux pieds du dribbleur et le ballon sont en entièrement contact avec la zone avant**.

La même période de 8 secondes continuera à partir du temps qui restait lorsque la même équipe qui contrôlait auparavant le ballon doit le remettre en jeu dans sa zone arrière en raison de :

- Un ballon sorti des limites du terrain,
- Un joueur blessé de la même équipe,
- Une situation d'entre-deux,
- Une double faute,

24 secondes

Règle :

Chaque fois :

- Qu'un joueur prend le contrôle du ballon sur le terrain de jeu,
- Lors d'une remise en jeu, le ballon touche ou est légalement touché par n'importe quel joueur sur le terrain de jeu et que l'équipe du joueur qui effectue la remise en jeu conserve le contrôle du ballon,

cette équipe doit tenter un tir au panier dans le délai de 24 secondes.

Pour être considéré comme tir au panier dans les 24 secondes :

- Le ballon doit quitter la ou les main(s) du joueur avant que le chronomètre des tirs ait retenti, et
- Après que le ballon a quitté la ou les main(s) du joueur, il doit toucher l'anneau ou pénétrer dans le panier.

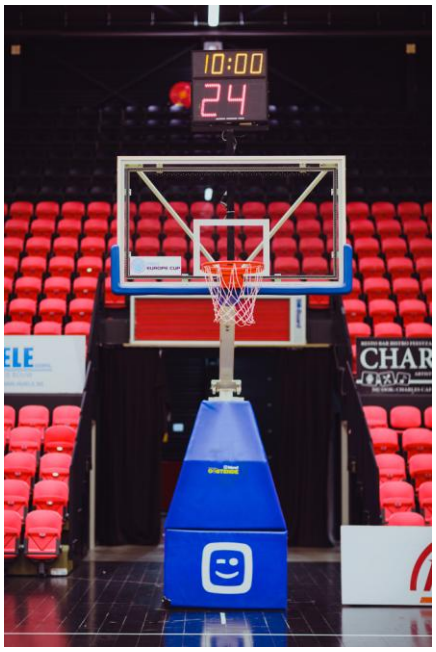

Lorsqu'il y a un tir au panier près de la fin de la période des 24 secondes et que le signal du chronomètre des tirs retentit alors que le ballon est en l'air :

- Si le ballon pénètre dans le panier, il n'y a pas de violation, le signal doit être ignoré et le panier doit compter,
- Si le ballon touche l'anneau mais ne pénètre pas dans le panier, il n'y a pas de violation, le signal doit être ignoré et le jeu doit continuer.
- Si le ballon ne touche pas l'anneau il y a violation. Cependant, si les adversaires ont pris immédiatement et clairement le contrôle du ballon, le signal doit être négligé et le jeu doit continuer.

Procédure :

Le chronomètre des tirs doit être réinitialisé si le jeu **est arrêté** par un arbitre :

- Pour une faute ou violation (mais pas pour le ballon sorti des limites du terrain) par l'équipe ne contrôlant pas le ballon,
- Pour toute raison valable concernant l'équipe ne contrôlant pas le ballon,
- Pour toute raison valable ne concernant aucune des deux équipes,

Dans ces situations, la possession du ballon doit être accordée à la même équipe qui avait auparavant le contrôle du ballon. Alors :

- Si une remise en jeu est accordée en zone arrière à la même équipe qui en avait préalablement le contrôle, le chronomètre des tirs doit être remis à 24 secondes.
- Si une telle remise en jeu est effectuée en zone avant, le chronomètre des tirs doit être remis en marche de la manière suivante :
  - Si 14 secondes ou plus sont affichées sur le chronomètre des tirs au moment où le jeu a été arrêté, le chronomètre des tirs ne doit pas être réinitialisé, mais doit continuer à partir du temps où il a été stoppé,
  - Si 13 secondes ou moins sont affichées sur le chronomètre des tirs, le chronomètre des tirs doit être remis à **14 secondes**.

Cependant, si le jeu est arrêté par un arbitre pour une raison liée à aucune des deux équipes, et que selon le jugement de l'arbitre une réinitialisation du chronomètre des tirs placerait l'adversaire en situation désavantageuse, le chronomètre des tirs devra continuer à partir du temps où il a été stoppé.

Le chronomètre des tirs doit être remis à 24 secondes si une remise en jeu est accordée à l'équipe adverse après que le jeu a été arrêté par un arbitre pour une faute ou une violation de l'équipe en contrôle du ballon.

Après que le ballon a touché l'anneau du panier de l'adversaire, le chronomètre des tirs doit être réinitialisé à :

- 24 secondes si l'équipe adverse prend le contrôle du ballon.
- 14 secondes si l'équipe qui reprend le contrôle du ballon est la même équipe que celle qui avait préalablement le contrôle du ballon avant que celui-ci touche l'anneau.

Si le chronomètre des tirs retentit par erreur alors qu'une équipe contrôle le ballon ou qu'aucune équipe ne contrôle le ballon, le signal sera ignoré et le jeu doit continuer.

Cependant, si selon le jugement des arbitres, l'équipe qui contrôle le ballon a été désavantagée, le jeu doit être arrêté, le chronomètre des tirs doit être corrigé et la possession du ballon redonné à la cette équipe.